

# Procès-verbal n°03-2024 du Conseil d'établissement scolaire

## Jeudi 13 juin 2024 à 18h00, à la Grande Salle du Parc de Bex

La séance débute à 18h00.

---

### Liste des présences

#### Présences :

Mme	Carmen DUBOIS	Municipalité de Bex, Présidente
M.	Pierre-André BURNIER	Municipalité de Gرون, Vice-Président
Mme	Claire BERTOLINI	Direction des écoles de Bex
Mme	Biljana PETROVIC	Représentante des enseignants, secteur primaire
M.	Cédric PARVEX	Représentant des parents d'élèves de Bex, secteur primaire
Mme	Lydia GENET	Représentante de la FSG
M.	Sébastien MAZZUCCO	Représentant de l'Harmonie du Chablais
M.	Vincenzo ANTONELLI	Représentant du FC Bex
Mme	Virginie FANKHAUSER	Secrétaire du Conseil d'établissement

#### Excusés :

Mme	Hélène AUCLAIR	Représentante des enseignants, secteur secondaire
Mme	Jannick BADOUX	Représentante des parents d'élèves de Bex, secteur secondaire
M.	Baptiste GUERIN	Représentant du Conseil communal de Bex

#### Absente :

Mme	Isabelle HERMOSILLA	Représentante des parents d'élèves de Gرون
-----	---------------------	--

### Ordre du jour :

0. Accueil et bienvenue
1. Approbation de l'ordre du jour
2. Approbation du procès-verbal de la séance du 11 mars 2024
3. **Informations de la Présidente :**
  - Brochure « Par ici les loisirs ! »
  - Transports Ollon (gym/piscine)
4. **Informations de la Directrice :**
  - Locaux scolaires
5. Divers et propositions individuelles

## **0. Accueil et bienvenue**

La séance se déroule à la Grande Salle du Parc faute de disponibilité au Stand de Vauvrise. Mme la Présidente souhaite la bienvenue à tous les membres présents ce soir. Elle informe les membres que Mmes Auclair et Badoux ainsi que M. Guérin sont excusés. Quant à Mme Hermosilla elle est absente mais ne s'est pas excusée.

### **1. Approbation de l'ordre du jour**

L'ordre du jour est approuvé à l'unanimité des membres présents.

### **2. Approbation du PV de la séance du 11 mars 2024**

Le procès-verbal de la séance du 11 mars 2024 est approuvé à l'unanimité des membres présents.

### **3. Informations de la Présidente**

#### Brochure « Par ici les loisirs ! »

La 2<sup>ème</sup> édition de la brochure « Par ici les loisirs ! » sera bientôt imprimée. Finalement, ce seront 17 sociétés/associations qui y participeront, soit :

- ⇒ Aïkido-Club
- ⇒ ARC-Echange
- ⇒ Association Cinéfilou et Cinéado
- ⇒ Association Centre des jeunes Le Minot
- ⇒ Club Alpin Suisse
- ⇒ Ecole de cirque Snick
- ⇒ Ecole de danse l'Alternative
- ⇒ Ecole de taï-jitsu du Chablais
- ⇒ Fédération Suisse de Gymnastique (FSG)
- ⇒ Football-Club
- ⇒ Harmonie du Chablais
- ⇒ Les Jeunes Sapeurs-Pompiers
- ⇒ Association du Passeport Vacances
- ⇒ Les Pontonniers
- ⇒ Association SeLudo
- ⇒ Société Féminine d'Education Physique (SFEP)
- ⇒ Union Instrumentale

L'association « la Foulée Bellerine » ainsi que l'association « Suisse Shotokoran Karaté » qui avaient participé au projet l'année scolaire précédente, renoncent à y participer cette année. L'association « Les Griffons de Wevelgem » était intéressée et a finalement renoncé pour cette année scolaire.

Mme Dubois rappelle que l'association « Educaterre Chablais » avait fortement insisté pour faire partie du projet mais malheureusement la décision des membres du Conseil d'établissement avait été de refuser cette participation pour des raisons d'éligibilité (voir précédent PV).

#### *a) Financement de la brochure*

Pour rappel, en date du 28 février 2024, lors de l'assemblée de l'ASLB (Associations et Sociétés Locales de Bex), il a été décidé de ne pas financer une nouvelle fois la brochure « Par ici les loisirs ! ». Les sociétés/associations participant à cette 2<sup>ème</sup> édition devront donc payer un montant de Fr.200,00 environ (taxes comprises) chacune afin de financer la brochure. Cela n'est cependant pas conséquent, sachant que le coût est peu onéreux et que cela fait une publicité avec bon rapport

qualité-prix. Mme Fankhauser se chargera de la facturation aux diverses sociétés et associations, en temps voulu.

b) Concours de dessin

Comme convenu lors de la précédente séance, Mmes Dubois et Bertolini se sont rencontrées afin de choisir les deux vainqueurs du concours de dessin pour les pages de couverture et de dos de la brochure. Les élèves ont fait preuve de beaucoup d'imagination et de talent, ce qui a permis d'avoir de nombreux beaux dessins. Le choix a donc été difficile à faire. Les deux lauréats se verront récompensés, lors des promotions scolaires qui auront lieu le vendredi 28 juin 2024, à la Grande Salle du Parc de Bex. Quant aux autres artistes, ils auront leurs dessins exposés, lors de la « fête des écoles », qui aura lieu le jeudi 27 juin prochain, sur le site de la Grande Servanne.

c) Distribution des brochures

Mme Fankhauser se chargera d'envoyer, par courrier, un exemplaire de la brochure à chaque association/société participant à cette 2<sup>ème</sup> édition.

Le solde des brochures sera transmis par ses soins, d'ici début août, au secrétariat des écoles, afin que la distribution pour les classes puisse être préparée.

Lors de la distribution, les enseignants expliqueront aux élèves que s'ils font partie d'une fratrie, il serait souhaitable qu'ils retournent les exemplaires supplémentaires reçus dans leur foyer. Cela afin d'éviter que des parents ne se retrouvent avec plusieurs brochures inutiles à la maison et les jettent. Celles-ci pourront ensuite être redistribuées aux nouveaux élèves, entre autres.

Le tri par fratrie étant extrêmement compliqué à organiser sachant que les enfants n'ont pas forcément tous le même nom de famille, qu'ils sont tous dans des classes différentes, etc...

Transports Ollon (gym/piscine)

Dès mi-décembre 2024, l'horaire des TPC ne permettra plus d'être utilisé par les élèves bellerins se rendant à la gym et à la piscine à Ollon. Pour pallier cette situation, la commune de Bex a décidé de mandater une entreprise privée pour effectuer ces transports. Une annonce paraîtra prochainement dans la FAO, sur le site internet de la commune et le journal afin de trouver le nouveau transporteur, dès la rentrée scolaire d'août 2024.

Selon Mme Dubois, les TPC ont proposé leurs services pour des transports **scolaires** mais à coûts bien moins avantageux qu'auparavant, d'où l'appel d'offre qui sera effectué par la commune.

Les classes qui seront concernées par ces transports seront 4 classes de 5<sup>ème</sup> année. Chaque classe comportera 20 élèves environ + 1 à 2 accompagnants par classe.

Afin d'assurer une sécurité optimale pour ces élèves, les ceintures de sécurité dans les véhicules qui les transporteront ont été exigées dans l'offre.

La période de prestation est fixée du jeudi 22 août 2024 au vendredi 13 juin 2025 (date pouvant encore être modulée). Le contrat sera renouvelé en fonction de la situation du moment, à la prochaine rentrée scolaire.

Afin de diminuer les coûts de transport, la gym et la piscine seront regroupées sur 2 jours soit : tous les jeudis et vendredis, cela sur proposition de la Direction des écoles. Il a donc fallu déplacer les réservations initiales des salles de gym des mardis et mercredis aux jeudis et vendredis, d'entente avec l'Etablissement primaire et secondaire Ollon-Villars-Gryon.

M. Burnier mentionne que Gryon rencontre également de nombreux soucis avec les lignes TPC et qu'il va également falloir se réorganiser de leur côté.

#### **4. Informations de la Directrice**

##### Locaux scolaires

Mme Bertolini nous confirme que 5 nouvelles classes devront être ouvertes, à la prochaine rentrée scolaire 2024-2025.

Malheureusement, pour donner suite au refus du Conseil communal, lors de sa dernière séance, à laquelle Mme Bertolini a également participé, d'accepter la location de containers supplémentaires pour accueillir ces nouvelles classes, des solutions **temporaires** ont dû être trouvées par les écoles, avec les faibles ressources à disposition. Deux salles informatiques, une salle des maîtres et une salle de réunion laisseront donc place à quatre salles de classes. Quant aux élèves de 1H à 6H bénéficiant d'appui ou de cours de français intensifs, ils suivront une partie de leurs cours dans les couloirs de la Servanne, faute de place ailleurs.

M. Parvex, travaillant dans le domaine informatique, est horrifié d'apprendre que les salles d'informatiques seront supprimées. Selon lui, l'apprentissage des outils informatiques est extrêmement important de nos jours.

Mmes Bertolini et Petrovic confirment que cela péjorera les conditions d'enseignement et d'apprentissage des élèves. Enseigner dans un couloir n'est absolument pas adéquat, surtout pour des enfants avec des besoins particuliers comme ceux suivants les cours d'appui.

Mme Bertolini précise que les élèves ont accès à des tablettes mais que cela ne peut pas remplacer des cours informatiques dans une salle prévue à cet effet qui offre de meilleures conditions de travail.

##### ***M. Antonelli demande s'il n'y a pas des locaux commerciaux ou autres disponibles à Bex ?***

Mme Dubois mentionne que malheureusement il n'y a pas autrement de locaux disponibles. Cependant, la Vinicole est une option envisagée mais pas avant la rentrée 2025-2026 de toute façon. Il faudrait remettre le bâtiment aux normes afin d'accueillir une dizaine de classes en attendant le nouveau collège qui lui devrait débuter une fois l'aval du canton donné. Les nombreuses oppositions liées au nouveau PACOM (Plan d'Affectation Communal) retardent un peu le processus mais la majorité de celles-ci étant liées aux zones « hors centre », cela devrait débloquer les projets du centre.

##### ***M. Antonelli s'interroge sur la possibilité de scolariser un élève hors de la commune ?***

Mme Bertolini et M. Burnier mentionnent que l'élève doit être scolarisé sur son lieu de domicile. Cependant, une entente scolaire intercommunale existe entre Ollon-Bex-Gryon. Les élèves de 1-4P sont scolarisés à Gryon, les élèves de 5-8P à Villars et dès la 9<sup>ème</sup> année ils descendent à Bex. Cela évite de faire des demandes de dérogation qui prennent passablement de temps au niveau administratif.

Pour revenir sur les 4 nouvelles salles de classes, Mme Dubois précise que le Conseil communal n'a en soi pas refusé les salles mais bel et bien les locations supplémentaires pour des containers qui engendreraient des coûts onéreux. De plus, le manque de temps dont tous les intervenants disposent, d'ici l'échéance de la prochaine rentrée scolaire, oblige la commune à passer par le biais de la procédure de marché public et cela n'est pas envisageable dans le cas présent.

Mme Dubois ajoute que la commune a cependant financé le nouveau mobilier commandé en urgence par ses soins pour ces nouvelles classes et que cela ne représente pas moins de Fr. 30'000.-

***MM. Parvex et Antonelli s'étonnent d'avoir autant de nouvelles constructions acceptées sur le territoire communal sachant que cela impliquera forcément des enfants en plus donc des élèves à scolariser en plus.***

Mme Dubois répond que cette problématique est effectivement compliquée à gérer. Malheureusement, un projet de construction ne peut pas être refusé sans raison valable. Cela dépend de différentes bases légales cantonales.

La commune examine la demande et demande d'éventuels compléments ou modifications. Puis elle décide de la mise à l'enquête du projet et transmet ensuite celui-ci au canton, via la CAMAC, pour obtenir les autorisations spéciales.

M. Burnier ajoute que les communes sont bien conscientes que cela engendrera des arrivées et que cela aura un impact sur le domaine scolaire mais pas uniquement. Par exemple : STEP, la déchetterie, etc...

#### UAPE / bibliothèque

En raison de travaux destinés à agrandir l'UAPE (Unité d'Accueil Parascolaire pour Ecoliers), pour donner suite au cruel manque de place, la bibliothèque scolaire et communale a dû provisoirement être fermée, dès le 07 mai 2024. Elle a été déplacée sur le site de la Cible et sera ouverte après les vacances d'automne, le temps de classer, ranger et aménager les nouveaux locaux.

En effet, la bibliothèque aurait dû se déplacer sur le site de la Petite Servanne mais pour donner suite au refus du Conseil communal quant à la location de nouveaux containers, il a fallu trouver une autre solution.

Mme Bertolini ajoute que le Canton a rappelé qu'il était impératif qu'il y ait une bibliothèque au sein de l'établissement scolaire. En effet, cela fait partie intégrante de l'équipement de base.

La Direction ainsi que les enseignants sont de manière générale satisfaits du déplacement de la bibliothèque sur le site de la Cible. Cela permettra aux élèves de 7<sup>ème</sup> à 11<sup>ème</sup> année d'y avoir accès plus facilement. Les élèves de 1-6P ont en effet plus de possibilité pour s'y rendre durant les heures d'ouvertures, sachant que leur horaire scolaire est moins contraignant qu'un horaire secondaire, et qu'ils terminent plus tôt l'école.

Mme la Directrice précise que les classes de 1-6P continueront, malgré le fait qu'ils seront plus éloignés, à se rendre avec leurs enseignants, à la bibliothèque, pour des ateliers lectures.

#### Nouveau collège de la Cible

Dans l'attente de la mise en route du nouveau collège prévu au centre, il va falloir faire avec ces alternatives. Le nouveau collège sera construit en plusieurs étapes, d'une part car il est financièrement impossible pour la commune de tout faire en même temps et d'autre part car l'établissement scolaire doit pouvoir continuer à fonctionner plus ou moins normalement malgré les travaux.

Pour donner suite au mandat donné à la société MICROGIS afin de faire un diagnostic et une projection démographique à long terme, pour faire face aux enjeux de planification qu'implique l'évolution de la population bellerine, il ressort que les projections démontrent clairement que la population va croître jusqu'en 2035. En étroite collaboration, la Municipalité et la Direction des écoles vont donc tâcher d'anticiper les besoins futurs, chacune avec ses moyens.

## **6. Divers et propositions individuelles**

#### Prévention/sensibilisation des TPC

Pour donner suite à différents soucis de comportement d'élèves dans les bus scolaires, il a été décidé, d'entente entre la commune et les écoles, de faire de la prévention dans les classes de 7<sup>ème</sup> à 10<sup>ème</sup> année (classes d'accueil comprises), dès l'année scolaire 2023-2024. Ces cours ont

donc été donnés par un responsable de la prévention au sein des Transports Publics du Chablais, courant mai.

A voir pour les prochaines années s'il serait envisageable de faire cette prévention en début d'année scolaire et si d'autres degrés devraient être inclus au projet ?

Il est parfois difficile de faire face à des jeunes ne craignant plus l'autorité. Du moment où un élève monte dans le bus, il en ressort de la responsabilité des TPC. Cependant, les chauffeurs de bus changent régulièrement, connaissent mal les élèves et de plus ils ne sont pas responsables de faire la police. Des réclamations peuvent être envoyées via un formulaire sur le site des TPC. Il est également possible de retirer l'abonnement à un élève en cas de nécessité.

Pour donner suite à son expérience, M. Burnier mentionne qu'il est également possible pour le chauffeur de faire descendre du bus l'élève qui ne respecte pas les règles. Les parents peuvent aussi déposer une plainte, si nécessaire, auprès de la police. Ni les communes, ni l'école ne peuvent faire quoique ce soit pour régler cette problématique, si ce n'est de la prévention.

M. Mazzucco souligne également le manque de capacité dans les bus. Souvent le bus de Fenalet est plein et il se peut que certaines personnes soient refusées, surtout en bas vers l'arrêt de la route d'Aigle, faute de place. Cela n'est pas normal, surtout si les personnes souhaitant monter dans le bus sont au bénéfice d'un abonnement.

D'autre part, il y a des enfants qui montent dans le bus sans abonnement et prennent par conséquent des places qui devraient être disponibles pour les abonnés. Des contrôles supplémentaires devraient être effectués par les TPC.

### Concierges

Mme Bertolini tient à remercier les concierges qui font de l'excellent travail et avec qui la collaboration est bonne. Ils auront d'ailleurs fort à faire durant cet été entre les nettoyages et les nombreux déménagements à effectuer, en vue du réaménagement des différentes classes.

### Inaccessibilité du parking de l'église catholique – contrôles renforcés

Pour donner suite à une intervention d'un groupe d'enseignants de la Servanne qui demande des contrôles renforcés aux abords du parking de l'église catholique, due au fait que des parents y stationnent pour déposer leurs enfants à l'école malgré l'interdiction, la Municipalité a décidé, dans sa séance du 22 mai 2024 :

- ⇒ d'inviter l'EPOC à effectuer de sérieux contrôles à cet endroit.
- ⇒ d'ordonner aux concierges scolaires d'effectuer des contrôles réguliers et de dénoncer systématiquement les contrevenants.
- ⇒ d'informer les enseignants signataires, par le biais de la Direction des écoles, que la signalisation en place est suffisante pour interdire à toute personne non autorisée de pénétrer sur le parking de la paroisse catholique.

En effet, cette problématique perdure depuis de nombreuses années, malgré le fait que les parents soient informés par la Direction avant la rentrée, et lors de chaque séance de parents et cela est fort regrettable.

### Boîte mails du Conseil d'établissement

M. Parvex nous informe des points relevés par quelques parents, via la boîte mail du Conseil d'établissement :

- => La quantité trop élevée de tests durant la semaine
- => La mauvaise qualité des contrôles dentaires effectués par le cabinet en charge

Mme Bertolini ajoutera sur le site internet des écoles un lien pour « les bons offices » (service de médiation du canton). Cela aidera peut-être à répondre à certaines problématiques.

### Fête des écoles

La fête des écoles aura lieu le :

**Jeudi 27 juin 2024 de 16h00 à 20h00.**

Tous les parents d'élèves sont invités à venir visiter l'exposition préparée par les élèves de 1 à 6H ainsi que les élèves de 11H des OCOM ACT et arts visuels. Elle se déroulera à l'intérieur du bâtiment de la Grande Servanne, le mercredi 26 juin 2024 l'après-midi ainsi que le jeudi 27 juin 2024. De plus, en ce qui concerne la journée du 27 juin il y aura :

- ⇒ 16h00 : match de volleyball enseignants/élèves sur le terrain de « beach volley » de la Servanne.
- ⇒ 16h-18h : petits jeux sur les terrains de sports et prestations de certaines classes de 1-6P en salle de gym.
- ⇒ 18h-20h : animation musicale par le groupe « The Teachers »
- ⇒ 16h-20h : possibilité de se restaurer (boissons et friandises sucrées/salées préparées par les élèves de 10<sup>ème</sup>) et de s'hydrater au stand de la brasserie « La Mine », sur le site de la Grande Servanne.

Tous les enfants seront sous la responsabilité de leurs parents, à l'exception du moment de prestation avec leurs enseignants.

### AGENDA

La prochaine séance du Conseil d'établissement scolaire est fixée au :

- ⇒ **Jeudi 3 octobre 2024 à 18h00 Stand de Vauvrise.**

Il n'y a plus de questions ni remarques, la Présidente invite tous les membres à la rejoindre pour un apéro de clôture d'année scolaire offert par la commune. Séance terminée à 19h00.

Bex, le 13 juin 2024 / vcf